

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL

Instruction n° 2011-I-18

modifiant les instructions ACP n° 2009-01 du 19 juin 2009, relative à la mise en place du système unifié de rapport financier, n° 2008-04 du 30 avril 2008, relative au cantonnement des fonds de clientèle des entreprises d'investissement, n° 2010-06 du 15 février 2010, relative à la mise en place du système unifié de rapport financier pour les établissements de paiement, n° 2009-04 du 19 juin 2009, relative aux remises complémentaires pour le calcul des contributions dues par les établissements assujettis aux systèmes de garantie des dépôts, des titres et des cautions, et n° 93-01, relative à la transmission, à l'Autorité de contrôle prudentiel, de comptes annuels, de documents prudentiels ainsi que d'informations diverses

L'Autorité de contrôle prudentiel,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 612-24 ;

Vu l'instruction de la Commission bancaire n° 2009-01 du 19 juin 2009 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier ;

Vu l'instruction de la Commission bancaire n° 2010-06 du 15 février 2010 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier pour les établissements de paiement ;

Vu l'instruction de la Commission bancaire n° 2008-04 du 30 avril 2008 relative au cantonnement des fonds de clientèle des entreprises d'investissement ;

Vu l'instruction de la Commission bancaire n° 2009-04 du 13 décembre 2010 relative aux remises complémentaires pour le calcul des contributions dues par les établissements assujettis aux systèmes de garantie des dépôts, des titres et des cautions ;

Vu l'instruction de la Commission bancaire n° 93-01 du 29 janvier 1993 relative à la transmission à l'Autorité de contrôle prudentiel de comptes annuels, de documents prudentiels ainsi que d'informations diverses ;

Vu l'instruction de la Commission bancaire n° 2007-01 modifiée du 18 janvier 2007 relative à la signature électronique de certains des documents télétransmis à la Commission bancaire ;

Décide :

Chapitre 1

**Modification de l'instruction n° 2009-01 susvisée,
relative à la mise en place du système unifié de rapport financier**

Article 1^{er}

Les tableaux SITUATION, TIT_TRANS, CAPITAUXP, CPTE_RESU, ITB_RESID, ITB_Nresi, CLIENT_RE, CLIENT_nR, TITRE_PTF, DEVI_SITU, I_AGENRES, I_EPARCOL, I_OPECRES,

I_VALMPTF, présentés en annexe 2 de l'instruction n° 2009-01 susvisée, sont modifiés et remplacés par ceux de l'annexe 1 à la présente instruction.

Article 2

Les tableaux BILA_CONS, CLIENT_CB, MATURITES, présentés en annexe 4 de l'instruction n° 2009-01 susvisée sont modifiés et remplacés par ceux de l'annexe 2 à la présente instruction.

Article 3

L'annexe 1 de l'instruction n° 2009-01 susvisée, relative aux définitions et modalités de calcul des agrégats retenus pour apprécier l'assujettissement aux différents blocs d'activité en considération des seuils d'activité de l'instruction susvisée, est remplacée par celle de l'annexe 3 à la présente instruction.

Chapitre 2 **Modification de l'instruction n° 2008-04 susvisée,** **relative au cantonnement des fonds de clientèle des entreprises d'investissement**

Article 4

L'annexe 1 de l'instruction n° 2008-04 susvisée est remplacée par un tableau CANTONNEM présenté en annexe 4 à la présente instruction.

Chapitre 3 **Modification de l'instruction n° 2010-06 susvisée,** **relative à la mise en place du système unifié de rapport financier** **pour les établissements de paiement**

Article 5

L'annexe de l'instruction n° 2010-06 susvisée est remplacée par un tableau CANTON_EP, présenté en annexe 5 à la présente instruction.

Chapitre 4 **Modification de l'instruction n° 2009-04 susvisée,** **relative aux remises complémentaires pour le calcul des contributions** **dues par les établissements assujettis aux systèmes de garantie des dépôts,** **des titres et des cautions**

Article 6

L'article 3 de l'instruction n° 2009-04 susvisée est remplacé comme suit :

« Les établissements de crédit remettent un tableau SYS_GAR08 relatif aux données complémentaires pour le calcul de la contribution globale à la garantie des dépôts, présenté en annexe 4 à la présente instruction.

Les établissements qui remettent les tableaux CLIENT_RE et CLIENT_nR au titre de l'instruction n° 2009-01 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier remettent uniquement le tableau C du tableau SYS_GAR08 susmentionné. »

L'article 15 de l'instruction n° 2009-04 susvisée est remplacé comme suit :

« Les succursales assujetties à la garantie des dépôts remettent un tableau SYS_GAR08 présenté en annexe à la présente instruction et relatif aux données complémentaires pour le calcul de la contribution globale à la garantie des dépôts.

Les succursales assujetties qui remettent les tableaux CLIENT_RE et CLIENT_nR au titre de l'instruction n° 2009-01 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier remettent uniquement le tableau C du tableau SYS_GAR08 susmentionné. »

Article 7

L'annexe 9 de l'instruction n° 2009-04 susvisée est remplacée par l'annexe 6 à la présente instruction.

Chapitre 5 **Modification de l'instruction n° 93-01** **relative à la transmission à l'Autorité de contrôle prudentiel de comptes annuels, de documents** **prudentiels ainsi que d'informations diverses**

Article 8

À l'article 2 de l'instruction n° 93-01 susvisée, après les mots « établissements assujettis qui ne sont pas soumis à l'article L. 451-1-2-I du Code monétaire et financier » sont ajoutés « et les établissements de paiement mentionnés à l'article L. 522-1 du Code monétaire et financier ».

Un troisième alinéa à l'article 2 de l'instruction n° 93-01 susvisée est ajouté et rédigé ainsi : « Les établissements de paiement qui utilisent la dérogation mentionnée au dernier alinéa de l'article 5 du règlement CRC n° 2009-08 adressent dès que possible la copie de l'insertion au Bulletin des annonces légales ou, selon le cas, au journal habilité à recevoir des annonces légales mentionnant le renvoi à un archivage consultable sur le site Internet de l'établissement. »

Au premier alinéa de l'article 3 de l'instruction précitée, après les mots « et les compagnies financières », sont ajoutés « et les établissements de paiement ».

Un troisième alinéa est ajouté et rédigé ainsi : « Les établissements de paiement qui utilisent la dérogation mentionnée au dernier alinéa de l'article 5 du règlement CRC n° 2009-08 adressent dès que possible la copie de l'insertion au Bulletin des annonces légales ou, selon le cas, au journal habilité à recevoir des annonces légales mentionnant la référence de leurs comptes consolidés. »

Paris, le 23 novembre 2011

Le Président de l'Autorité de contrôle prudentiel,

Christian NOYER

SITUATION																
Bilan et hors-bilan sur base sociale																
PASSIF	France Par implantation Outre-mer (a)						Périmètre Social			Activité Par implantation Outre-mer (b) Social			Activité Reste du Social		Activité Toutes zones Social	
	(a) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy						(b) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna									
	Montants nets							Montants nets			Montants nets		Montants nets			
	Euros			Devises			Total	CFP		Total	Total	Total				
R	N.R.	R + N.R.	R	N.R.	R + N.R.	Total	R	N.R.	Total	Total	Total					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
1	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES															
1.1																
1.2																
1.3																
1.4																
1.5																
1.6																
1.7																
2	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE															
2.1																
2.2																
2.3																
2.4																
2.5																
2.6																
2.7																
2.8																
2.9																
2.10																
3	OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES															
3.1																
3.2																
3.3																
3.4																
3.5																
3.6																
3.7																
3.8																
3.9																
3.10																
3.11																
3.12																
3.13																
4	PROVISIONS, CAPITALS PROPRES ET ASSIMILÉS															
4.1																
4.2																
4.3																
4.4																
4.5																
4.6																
4.7																
4.8																
4.9																
4.9.1																
4.9.2																
4.9.3																
4.9.4																
4.10																
5	REPORT À NOUVEAU (+/-)															
6	RÉSULTAT EN INSTANCE D'APPROBATION (+/-)															
7	EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES OU INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES (+/-)															
8	TOTAL															

TIT_TRANS		
Opérations sur titres de transaction, opérations diverses et valeurs immobilisées		
Activité	France Reste du monde Toutes zones	Monnaie
		Toutes monnaies
		Périmètre
		Social
ACTIF	Amortissements ou dépréciations	Total net
	1	2
1 TITRES DE TRANSACTION (y compris titres prêtés)		
1.1 Dont : Positions pour compte propre générées par une opération d'intermédiation		
1.2 Dont : Négociations pour compte propre		
1.2.1 Contrats de liquidité, de tenue ou d'animation de marché		
1.2.2 Opérations de contrepartie et autres opérations de marché		
1.3 Dont : Titres empruntés		
2 COMPTES DE NÉGOCIATION ET DE RÈGLEMENT RELATIFS AUX OPÉRATIONS SUR TITRES		
2.1 Dont : Comptes des chambres de compensation		
2.2 Dont : Comptes des autres établissements de crédit		
2.3 Dont : Comptes des OPCVM		
2.4 Dont : Comptes des entreprises d'investissement		
2.5 Dont : Comptes des autres institutions financières		
2.6 Dont : Comptes de la clientèle non-financière		
3 DÉBITEURS DIVERS		
3.1 Dépôts de garantie versés		
3.2 LDD (gestion collective)		
3.2.1 Titres de développement industriel		
3.2.2 Autres titres		
3.3 Autres débiteurs divers		
4 COMPTES DE RÉGULARISATION HORS COMPTES D'ÉCART		
4.1 Valeurs reçues à l'encaissement (+/-)		
4.2 Valeurs à rejeter		
4.3 Comptes d'ajustement		
4.3.1 sur devises		
4.3.2 sur instruments financiers à terme		
4.3.3 sur autres éléments du hors-bilan		
4.4 Pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués		
4.5 Pertes à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués		
4.6 Charges à répartir		
4.6.1 Primes d'émission des titres à revenu fixe		
4.6.2 Primes de remboursement des titres à revenu fixe		
4.6.3 Autres charges à répartir		
4.7 Autres comptes de régularisation		
4.7.1 Charges constatées d'avances		
4.7.2 Produits à recevoir		
4.7.3 Comptes de régularisation divers débiteurs		
5 IMMOBILISATIONS EN COURS		
5.1 Immobilisations incorporelles		
5.2 Immobilisations corporelles		
6 IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION		
6.1 Immobilisations incorporelles		
6.1.1 Fonds commercial		
6.1.1.1 <i>Droit au bail</i>		
6.1.1.2 <i>Autres éléments du fonds commercial</i>		
6.1.2 Frais d'établissement		
6.1.3 Autres immobilisations incorporelles		
6.2 Immobilisations corporelles		
7 IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION		
7.1 Immobilisations incorporelles		
7.2 Immobilisations corporelles		
8 CRÉDIT-BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES		
8.1 Opérations de crédit-bail et assimilées		
8.1.1 Crédit-bail mobilier		
8.1.2 Crédit-bail immobilier		
8.1.3 Crédit-bail sur actifs incorporels		
8.2 Immobilisations en cours		
8.2.1 Crédit-bail mobilier		
8.2.2 Crédit-bail immobilier		
8.2.3 Crédit-bail sur actifs incorporels		
8.3 Immobilisations non louées après résiliation		

CAPITAUXP		Social
Provisions, capitaux propres et assimilés		
Activité	Toutes zones	Monnaie
		Toutes monnaies
		Périmètre
PASSIF		Montants 1
1	SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTÉS	
1.1	Subventions d'investissement	
1.2	Fonds publics affectés	
2	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
2.1	Provisions pour charges de retraite	
2.1.1	Du personnel en activité	
2.1.2	Du personnel ayant quitté l'établissement	
2.2	Autres provisions pour risques et charges hors risques d'exécution des engagements par signature	
3	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	
3.1	Provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et long terme	
3.2	Provisions de réévaluation des immobilisations amortissables	
3.3	Provisions pour investissement	
3.4	Amortissements dérogatoires	
3.5	Autres provisions réglementées	
4	DETTES SUBORDONNÉES	
4.1	Dettes subordonnées à terme	
4.1.1	Emprunts participatifs	
4.1.2	Autres titres et emprunts subordonnés à terme	
4.2	Titres et dettes super-subordonnés	
4.3	Autres titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée	
5	PRIMES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES	
5.1	Primes liées au capital	
5.1.1	Prime d'émission, d'apport, de fusion, de scission, de conversion	
5.1.2	Autres primes liées au capital	
5.2	Réserve légale	
5.3	Réserves statutaires et contractuelles	
5.4	Réserves réglementées	
5.5	Écart de réévaluation	
5.6	Autres réserves	

CPTÉ_RESU					
Compte de résultat sur base sociale					
	CHARGES	Activité	France Par implantation Outre-mer (a)	Activité	Toutes zones
		Monnaie	Toutes monnaies	Monnaie	Toutes monnaies
		Périmètre	Social	Périmètre	Social
(a) : Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy					
1	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
1.1	Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires				
1.1.1	Intérêts				
1.1.1.1	Banques centrales et offices des chèques postaux				
1.1.1.2	Comptes ordinaires créditeurs				
1.1.1.3	Comptes et emprunts				
1.1.1.4	Valeurs données en pension				
1.1.1.5	Opérations internes au réseau				
1.1.1.6	Autres intérêts				
1.1.1.6.1	Indemnités de réméré et assimilées				
1.1.1.6.2	Report / déport				
1.1.1.6.3	Charges diverses d'intérêt				
1.1.2	Commissions				
1.2	Charges sur opérations avec la clientèle				
1.2.1	Intérêts				
1.2.1.1	Emprunts auprès de la clientèle financière				
1.2.1.2	Valeurs données en pension				
1.2.1.3	Comptes ordinaires créditeurs				
1.2.1.4	Comptes d'affacturage				
1.2.1.5	Comptes d'épargne à régime spécial				
1.2.1.5.1	Livrets ordinaires				
1.2.1.5.2	Livrets et dépôts spécifiques				
1.2.1.5.3	Livrets d'épargne populaire				
1.2.1.5.4	Livrets Développement industriel durable				
1.2.1.5.5	Comptes d'épargne-logement				
1.2.1.5.6	Plans d'épargne-logement				
1.2.1.5.7	Plans d'épargne populaire				
1.2.1.5.8	Autres comptes d'épargne à régime spécial				
1.2.1.6	Comptes créditeurs à terme				
1.2.1.7	Bons de caisse et bons d'épargne				
1.2.1.8	Autres intérêts				
1.2.1.8.1	Indemnités de réméré et assimilées				
1.2.1.8.2	Report / déport				
1.2.1.8.3	Charges diverses d'intérêt				
1.2.2	Commissions				
1.3	Charges sur opérations sur titres				
1.3.1	Intérêts sur titres donnés en pension livrée				
1.3.2	Pertes sur titres de transaction				
1.3.3	Charges sur titres de placement				
1.3.3.1	Frais d'acquisition				
1.3.3.2	Étalement de la prime				
1.3.3.3	Moins-values de cession				
1.3.4	Charges sur titres de l'activité de portefeuille				
1.3.4.1	Frais d'acquisition				
1.3.4.2	Moins-values de cession				
1.3.5	Charges sur titres d'investissement				
1.3.5.1	Frais d'acquisition				
1.3.5.2	Étalement de la prime				
1.3.6	Charges sur dettes constituées par des titres				
1.3.6.1	Intérêts sur titres du marché interbancaire				
1.3.6.2	Intérêts sur titres de créances négociables				
1.3.6.3	Intérêts sur obligations				
1.3.6.4	Autres charges sur dettes constituées par des titres				
1.3.7	Charges diverses sur opérations sur titres				
1.3.8	Commissions				
1.4	Charges sur opérations de crédit-bail, opérations assimilées et de location simple				
1.4.1	Charges sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées				
1.4.1.1	Dotations aux amortissements				
1.4.1.2	Dépréciations sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées				
1.4.1.3	Moins-values de cession des immobilisations données en crédit-bail et assimilées				
1.4.1.4	Autres charges				

1.4.2	Charges sur opérations de location simple				
1.4.2.1	Dotations aux amortissements				
1.4.2.2	Dépréciations sur opérations de location simple				
1.4.2.3	Moins-values de cession des immobilisations données en location				
1.4.2.4	Autres charges				
1.5	Charges sur dettes subordonnées et fonds publics affectés				
1.5.1	Dettes subordonnées à terme				
1.5.2	Dettes subordonnées à durée indéterminée				
1.5.3	Fonds publics affectés				
1.5.4	Charges diverses sur dettes subordonnées (+ / -)				
1.6	Charges sur opérations de change				
1.6.1	Pertes sur opérations de change et d'arbitrage				
1.6.2	Commissions				
1.7	Charges sur opérations de hors-bilan				
1.7.1	Charges sur engagements de financement				
1.7.2	Charges sur engagements de garantie				
1.7.3	Charges sur engagements sur titres				
1.7.3.1	Pertes sur engagements sur titres				
1.7.3.2	Commissions				
1.7.4	Charges sur instruments financiers à terme				
1.7.4.1	Charges sur instruments de taux d'intérêt				
1.7.4.2	Charges sur instruments de cours de change				
1.7.4.3	Charges sur autres instruments financiers à terme				
1.7.4.4	Commissions				
1.7.5	Charges sur autres engagements reçus				
1.8	Charges sur prestations de services financiers				
1.9	Autres charges d'exploitation bancaire				
1.9.1	Charges sur opérations de promotion immobilière				
1.9.2	Quote-part sur opérations d'exploitation bancaire faites en commun				
1.9.3	Produits rétrocédés				
1.9.4	Charges diverses d'exploitation bancaire				
2	CHARGES DE PERSONNEL				
2.1	Salaires et traitements				
2.2	Charges sociales				
2.2.1	Charges de retraite				
2.2.2	Autres charges sociales				
2.3	Intéressement et participation des salariés				
2.3.1	Intéressement des salariés				
2.3.2	Participation des salariés				
2.4	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations				
3	IMPOTS ET TAXES				
4	SERVICES EXTÉRIEURS				
4.1	Rémunérations d'intermédiaires				
4.2	Services extérieurs fournis par des sociétés du groupe				
5	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION				
5.1	Produits rétrocédés				
5.2	Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun				
5.3	Quote-part des frais du siège social				
5.4	Moins-values de cession sur immobilisations				
5.4.1	Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles				
5.4.2	Moins-values de cession sur immobilisations financières				
5.5	Autres charges diverses d'exploitation				
6	DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX				
7	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES				
7.1	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles				
7.2	Dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles				
8	DÉPRÉCIATION ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES				
8.1	Dépréciations sur créances douteuses				
8.1.1	Dépréciations sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires				
8.1.2	Dépréciations sur opérations avec la clientèle				
	Dont :				
8.1.2.1	Dépréciations des intérêts sur créances douteuses				
8.1.3	Dépréciations sur opérations sur titres et opérations diverses				
8.1.4	Dépréciations des autres créances douteuses				
8.2	Dépréciations du portefeuille-titres et des opérations diverses				
8.2.1	Dépréciations des titres de placement				
8.2.2	Dépréciations des titres de l'activité de portefeuille				
8.2.3	Dépréciations des immobilisations financières				
8.2.4	Autres dépréciations				
8.3	Dotations aux provisions pour risques et charges				
8.4	Dotations aux provisions réglementées				
8.5	Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations				
8.6	Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations				
9	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
10	IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES (+ / -)				
11	BÉNÉFICE				
12	TOTAL DES CHARGES				

CPTÉ_RESU					
Compte de résultat sur base sociale					
	PRODUITS	Activité	France Par implantation Outre-mer (a)	Activité	Toutes zones
		Monnaie	Toutes monnaies	Monnaie	Toutes monnaies
		Périmètre	Social	Périmètre	Social
(a) : Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy					
1	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
1.1	Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires				
1.1.1	Intérêts				
1.1.1.1	Banques centrales et offices des chèques postaux				
1.1.1.2	Comptes ordinaires débiteurs				
1.1.1.3	Comptes et prêts				
1.1.1.3.1	Prêts financiers				
1.1.1.4	Valeurs reçues en pension				
1.1.1.5	Opérations internes au réseau				
1.1.1.6	Autres intérêts				
1.1.1.6.1	Indemnités de réméré et assimilées				
1.1.1.6.2	Report / déport				
1.1.1.6.3	Produits divers d'intérêts				
1.1.1.7	Intérêts sur créances douteuses				
1.1.2	Commissions				
1.2	Produits sur opérations avec la clientèle				
1.2.1	Intérêts				
1.2.1.1	Créances commerciales et crédits à la clientèle				
1.2.1.1.1	Créances commerciales				
1.2.1.1.2	Crédits à l'exportation				
1.2.1.1.3	Crédits de trésorerie				
1.2.1.1.4	Crédits à l'équipement				
1.2.1.1.5	Crédits à l'habitat				
1.2.1.1.6	Autres crédits à la clientèle				
1.2.1.2	Affacturage				
1.2.1.3	Prêts à la clientèle financière				
1.2.1.4	Valeurs reçues en pension				
1.2.1.5	Comptes ordinaires débiteurs				
1.2.1.6	Autres intérêts				
1.2.1.6.1	Indemnités de réméré et assimilées				
1.2.1.6.2	Report / déport				
1.2.1.6.3	Produits divers d'intérêts				
1.2.1.7	Intérêts sur créances douteuses				
1.2.2	Commissions				
1.3	Produits sur opérations sur titres				
1.3.1	Intérêts sur titres reçus en pension livrée				
1.3.2	Gains sur titres de transaction				
1.3.2.1	Gains sur titres de transaction en vertu d'un contrat signé avec l'émetteur				
1.3.2.2	Écarts de cours				
1.3.2.3	Autres gains générés par une opération d'intermédiation				
1.3.3	Produits sur titres de placement				
1.3.3.1	Intérêts				
1.3.3.2	Étalement de la décote				
1.3.3.3	Dividendes et produits assimilés				
1.3.3.4	Plus-values de cession				
1.3.4	Produits sur titres de l'activité de portefeuille				
1.3.4.1	Dividendes et produits assimilés				
1.3.4.2	Plus-values de cession				
1.3.5	Produits sur titres d'investissement				
1.3.5.1	Intérêts				
1.3.5.2	Étalement de la décote				
1.3.6	Revenus de la gestion collective des LDD				
1.3.7	Produits sur dettes constituées par des titres				
1.3.8	Produits divers sur opérations sur titres				
1.3.9	Intérêts sur créances douteuses				
1.3.10	Commissions				
1.4	Produits sur opérations de crédit-bail, opérations assimilées et de location simple				
1.4.1	Produits sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées				
1.4.1.1	Loyers				
1.4.1.2	Reprises de dépréciations sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées				
1.4.1.3	Plus-values de cession des immobilisations données en crédit-bail et opérations assimilées				
1.4.1.4	Autres produits				
1.4.2	Produits sur opérations de location simple				
1.4.2.1	Loyers				
1.4.2.2	Reprise de dépréciations sur immobilisations données en location simple				
1.4.2.3	Plus-values de cession sur immobilisations données en location simple				
1.4.2.4	Autres produits				
1.4.3	Loyers douteux				

1.5	Produits sur prêts subordonnés, parts dans les entreprises liées, titres de				
1.5.1	Intérêts sur prêts subordonnés à terme				
1.5.2	Intérêts sur prêts subordonnés à durée indéterminée				
1.5.3	Dividendes et produits assimilés				
1.5.4	Intérêts sur créances douteuses (prêts subordonnés)				
1.6	Produits sur opérations de change				
1.6.1	Gains sur opérations de change et d'arbitrage				
1.6.2	Commissions				
1.7	Produits sur opérations de hors-bilan				
1.7.1	Produits sur engagements de financement				
1.7.2	Produits sur engagements de garantie				
1.7.2.1	<i>Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit</i>				
1.7.2.2	<i>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</i>				
1.7.3	Produits sur engagements sur titres				
1.7.3.1	<i>Gains sur engagements sur titres</i>				
1.7.3.2	<i>Commissions</i>				
1.7.3.2.1	<i>Commissions de garantie</i>				
1.7.3.2.2	<i>Commissions de placement</i>				
1.7.3.2.3	<i>Autres commissions</i>				
1.7.4	Produits sur instruments financiers à terme				
1.7.4.1	<i>Produits sur instruments de taux d'intérêt</i>				
1.7.4.2	<i>Produits sur instruments de cours de change</i>				
1.7.4.3	<i>Produits sur autres instruments financiers à terme</i>				
1.7.4.4	<i>Commissions</i>				
1.7.5	Produits sur autres engagements donnés				
1.8	Produits sur prestations de services financiers				
1.8.1	Commissions sur titres gérés ou en dépôt				
1.8.1.1	<i>Droits de garde sur portefeuille-titres de la clientèle</i>				
1.8.1.2	<i>Commissions de gestion sur portefeuille-titres de la clientèle</i>				
1.8.1.3	<i>Commissions de gestion d'OPCVM et de FCC</i>				
1.8.1.4	<i>Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt</i>				
1.8.2	Commissions sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle				
1.8.2.1	<i>Commissions pour achat / vente de titres</i>				
1.8.2.2	<i>Commissions de placement et de rachat d'OPCVM et de FCC</i>				
1.8.2.3	<i>Autres commissions sur opérations sur titres</i>				
1.8.3	Commissions sur activités d'assistance et de conseil				
1.8.4	Produits sur moyens de paiement				
1.8.5	Autres produits sur prestations de services financiers				
1.9	Autres produits d'exploitation bancaire (+ / -)				
1.9.1	Produits des opérations de promotion immobilière (+ / -)				
1.9.2	Quote-part sur opérations d'exploitation bancaire faites en commun				
1.9.3	Charges refacturées				
1.9.4	Transferts de charges d'exploitation bancaire				
1.9.5	Produits divers d'exploitation bancaire				
2	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION				
2.1	Charges refacturées				
2.1.1	Charges refacturées à des sociétés du groupe				
2.1.2	Charges refacturées à d'autres sociétés				
2.2	Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun				
2.3	Quote-part des frais du siège social				
2.4	Plus-values de cession sur immobilisations				
2.4.1	Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles				
2.4.2	Plus-values de cession sur immobilisations financières				
2.5	Produits accessoires				
2.5.1	Revenus des immeubles liés à l'exploitation				
2.5.2	Produits des activités non bancaires				
2.5.3	Autres produits accessoires				
2.6	Reprises de dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles				
2.7	Autres produits divers d'exploitation				
2.7.1	Transferts de charges d'exploitation non bancaire				
2.7.2	Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat				
2.7.3	Autres produits				
3	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX				
4	REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS ET RÉCUPÉRATION SUR CRÉANCES AMORTIES				
4.1	Reprises de dépréciations sur créances douteuses				
4.1.1	Reprises de dépréciations sur opérations de trésorerie et opérations				
4.1.2	Reprises de dépréciations sur opérations avec la clientèle				
4.1.3	Reprises de dépréciations sur opérations sur titres et sur opérations diverses				
4.1.4	Reprises de dépréciations sur autres créances douteuses				
4.2	Reprises de dépréciations du portefeuille-titres et des opérations diverses				
4.2.1	Reprises de dépréciations des titres de placement				
4.2.2	Reprises de dépréciations des titres de l'activité de portefeuille				
4.2.3	Reprises de dépréciations des immobilisations financières				
4.2.4	Autres reprises de dépréciations				
4.3	Reprises de provisions pour risques et charges				
4.4	Reprises de provisions réglementées				
4.5	Récupération sur créances amorties				
5	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
6	PERTE				
7	TOTAL DES PRODUITS				

ITB_RESID					
Opérations interbancaires avec les établissements de crédit résidents					
Activité		France	Monnaie		Euros Devises
			Périmètre		Social
		ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT RÉSIDENTS			
		Banques centrales, Instituts d'émission		Autres établissements de crédit	
		1		2	
1	ACTIF				
1.1	Comptes ordinaires débiteurs				
1.2	Comptes et prêts au jour le jour				
1.3	Comptes et prêts à terme				
1.4	Valeurs reçues en pension au jour le jour				
1.5	Valeurs reçues en pension à terme				
1.6	Créances douteuses (interbancaires)				
1.7	Prêts subordonnés à terme				
1.8	Prêts subordonnés à durée indéterminée				
1.9	Prêts subordonnés douteux				
	dont				
1.10	Prêts consortiaux interbancaires actif				
2	PASSIF				
2.1	Comptes ordinaires créditeurs				
2.2	Comptes et emprunts au jour le jour				
2.3	Comptes et emprunts à terme				
2.4	Valeurs données en pension au jour le jour				
2.5	Valeurs données en pension à terme				
2.6	Emprunts subordonnés à terme				
2.7	Emprunts subordonnés à durée indéterminée				
	dont				
2.8	Prêts consortiaux interbancaires passif				

ITB_nRESI					
Opérations interbancaires avec les établissements de crédit non-résidents					
Activité	France	Monnaie	Euros Devises	Périmètre	Social

	Ventilation par contreparties et durée initiale	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NON-RÉSIDENTS EMUM					ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NON-RÉSIDENTS NON EMUM				
		Banques centrales, instituts d'émission, organismes bancaires et financiers internationaux		Autres établissements de crédit (EC hors BC, IE, organismes bancaires et financiers internationaux)		Total EC	Banques centrales, instituts d'émission, organismes bancaires et financiers internationaux		Autres établissements de crédit (EC hors BC, IE, organismes bancaires et financiers internationaux)		Total EC
		Durée initiale ≤ 1 an	Durée initiale > 1 an	Durée initiale ≤ 1 an	Durée initiale > 1 an		Durée initiale ≤ 1 an	Durée initiale > 1 an	Durée initiale ≤ 1 an	Durée initiale > 1 an	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	ACTIF										
1.1	Créances interbancaires (hors prêts financiers)										
1.2	Prêts financiers										
1.3	dont prêts consortiaux interbancaires actif										
2	PASSIF										
2.1	Dettes interbancaires										
	dont :										
2.1.1	Prêts consortiaux interbancaires passif										
2.1.2	Comptes ordinaires créditeurs										

CLIENT_RE											
Opérations avec la clientèle résidente											
Variante 1					Variante 2						
Activité	France Par implantation Outre-mer (a)			Monnaie	Euros Devises	Activité	Par implantation Outre-mer (b)			Monnaie	CFP
Périmètre					Social	Périmètre					Social
(a) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy (b) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna											

	ACTIF Clientèle non financière	CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE RÉSIDENTE								Total clientèle non financière
		Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Sociétés d'assurance et fonds de pension	ISBLSM	Administrations centrales	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale	
		1	2	3	4	5	6	7	8	
1	CRÉANCES COMMERCIALES									
2	CRÉDITS À L'EXPORTATION									
3	CRÉDITS DE TRÉSORERIE									
	dont :									
3.1	Ventes à tempérament									
3.2	Prêts personnels									
3.3	Différés de remboursement liés à l'usage de cartes de paiement									
3.4	Utilisation d'ouvertures de crédits permanents									
3.5	Crédits sur fonds Livret Développement Industriel Durable (PBE)									
3.6	Prêts sur cartes de crédit									
3.7	Autres crédits échéancés									
3.8	Autres crédits non échéancés									
	dont :									
3.8.1	Crédits pour l'acquisition d'instruments financiers									
4	CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT									
	dont :									
4.1	Crédits sur fonds Livret Développement Industriel Durable (PBE)									
5	CRÉDITS À L'HABITAT									
5.1	Crédits investisseurs autres qu'épargne logement									
5.1.1	Prêts non réglementés									
5.1.2	Prêts aux organismes d'HLM									
5.1.3	Prêts Locatifs intermédiaires (PLI)									
5.1.4	Prêts Locatifs aidés (PLA)									
5.1.5	Prêts aidés à l'accession à la propriété									
5.1.6	Prêts conventionnés									
5.1.7	Prêts bancaires conventionnés									
5.1.8	Prêts à 0% ministère du logement									
5.1.9	Autres prêts réglementés									
5.2	Prêts épargne logement									
5.3	Crédits promoteurs									
6	AUTRES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE									
7	AFFACTURAGE									
8	VALEURS REÇUES EN PENSION									
9	COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS									
10	CRÉANCES DOUTEUSES									
11	PRÊTS SUBORDONNÉS									
11.1	Prêts subordonnés à terme									
11.2	Prêts subordonnés à durée indéterminée									
13	PRÊTS SUBORDONNÉS DOUTEUX									
14	CRÉDIT-BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES (encours financier)									
15	CRÉANCES DOUTEUSES SUR CRÉDIT-BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES									

Données complémentaires										
16	PRÊTS CONSORTIAUX À LA CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE									
17	RÉPARTITION PAR DURÉE INITIALE DES CRÉDITS									
17.1	Total des concours									
17.1.2	Durée initiale ≤ 1 an									
17.1.3	Durée initiale > 1 an et ≤ 2 ans									
17.1.3.1	<i>Maturité résiduelle ≤ 1 an</i>									
17.1.3.2	<i>Maturité résiduelle > 1 an mais à taux révisable dans les 12</i>									
17.1.4	Durée initiale > 2 ans et ≤ 5 ans									
17.1.4.1	<i>Maturité résiduelle ≤ 1 an</i>									
17.1.4.2	<i>Maturité résiduelle > 1 an mais à taux révisable dans les 12</i>									
17.1.4.3	<i>Maturité résiduelle ≤ 2 ans</i>									
17.1.4.4	<i>Maturité résiduelle > 2 ans mais à taux révisable dans les 24</i>									
17.1.5	Durée initiale > 5 ans									
17.1.5.1	<i>Maturité résiduelle ≤ 1 an</i>									
17.1.5.2	<i>Maturité résiduelle > 1 an mais à taux révisable dans les 12</i>									
17.1.5.3	<i>Maturité résiduelle ≤ 2 ans</i>									
17.1.5.4	<i>Maturité résiduelle > 2 ans mais à taux révisable dans les 24</i>									
	dont :									
17.1.6	Prêts avec sûreté immobilière									
17.2	Crédits à l'habitat									
17.2.1	Durée initiale ≤ 1 an									
17.2.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans									
17.2.3	Durée initiale > 5 ans									
	dont:									
17.2.4	Prêts avec sûreté immobilière									
17.3	Crédits de trésorerie									
17.3.1	Durée initiale ≤ 1 an									
17.3.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans									
17.3.3	Durée initiale > 5 ans									
	dont:									
17.3.4	Prêts avec sûreté immobilière									
17.3.4.1	<i>Durée initiale ≤ 1 an</i>									
17.3.4.2	<i>Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans</i>									
17.3.4.3	<i>Durée initiale > 5 ans</i>									
17.4	Crédits à l'équipement et assimilés									
17.4.1	Durée initiale ≤ 1 an									
17.4.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans									
17.4.3	Durée initiale > 5 ans									
17.5	Crédit-bail et opérations assimilées									
17.5.1	Durée initiale ≤ 1 an									
17.5.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans									
17.5.3	Durée initiale > 5 ans									
18	APPELS DE FONDS ET AVANCES EN COMPTES COURANTS DANS LES SCI									

CLIENT_RE	
Variante 1	Variante 2
<input type="checkbox"/> Activité France <input type="checkbox"/> Par implantation Outre-mer (a)	<input type="checkbox"/> Monnaie Euros <input type="checkbox"/> Devises
<input type="checkbox"/> Périimètre Social	<input type="checkbox"/> Activité Par implantation Outre-mer (b) <input type="checkbox"/> Monnaie CFP <input type="checkbox"/> Périimètre Social
(a) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy	

	PASSIF Clientèle non financière	CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE RÉSIDENTE								
		Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Sociétés d'assurance et fonds de pension	ISBLSM	Administrations centrales	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale	Total clientèle non financière
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	VALEURS DONNÉES EN PENSION									
2	COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS									
3	COMPTES D'AFFACTURAGE									
3.1	Comptes d'affacturage disponibles									
3.2	Comptes d'affacturage indisponibles									
4	DÉPÔTS DE GARANTIE									
5	COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL									
5.1	Livrets ordinaires									
5.2	Livrets et dépôts spécifiques									
5.2.1	Livrets A									
5.2.2	Livrets bleus									
5.2.3	Livrets jeunes									
5.3	Livrets d'épargne populaire									
5.4	Livrets de Développement Industriel Durable									
5.5	Comptes d'épargne-logement									
5.6	Plans d'épargne-logement									
5.7	Plans d'épargne populaire									
5.8	Autres comptes d'épargne à régime spécial									
5.8.1	Comptes d'épargne à long terme									
5.8.2	Plans d'épargne en actions et d'épargne retraite									
5.8.3	Dépôts d'épargne sur les livres des sociétés de crédit différé									
5.8.4	Autres comptes d'épargne à régime spécial									
6	COMPTES CRÉDITEURS À TERME									
6.1	Durée initiale ≤ 1 an									
6.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 2 ans									
6.3	Durée initiale > 2 ans									
7	BONS DE CAISSE ET BONS D'ÉPARGNE									
7.1	Durée initiale ≤ 1 an									
7.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 2 ans									
7.3	Durée initiale > 2 ans									
8	AUTRES SOMMES DUES									
9	EMPRUNTS SUBORDONNÉS À TERME									
10	EMPRUNTS SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE									

CLIENT_RE					
Opérations avec la clientèle résidente					
Variante 1			Variante 2		
Activité	France Par implantation Outre-mer (a)	Monnaie	Euros Devises	Activité	Par implantation Outre-mer (b)
		Périmètre	Social	Monnaie	CFP
				Périmètre	Social
(a) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy (b) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna					

		CLIENTÈLE FINANCIÈRE RÉSIDENTE				
		OPCVM monétaires	OPCVM non monétaires	Clientèle financière hors OPCVM	dont FCC, FCT, SDT	dont Organismes de compensation d'opérations interbancaires
		1	2	3	4	5
1	ACTIF, Clientèle financière					
1.1	Affacturage					
1.2	Prêts à la clientèle financière					
1.2.1	Durée initiale ≤ 1 an					
1.2.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans					
1.2.3	Durée initiale > 5 ans					
1.3	Valeurs reçues en pension					
1.4	Comptes ordinaires débiteurs					
1.5	Créances douteuses					
1.6	Prêts subordonnés à terme					
1.6.1	Durée initiale ≤ 1 an					
1.6.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans					
1.6.3	Durée initiale > 5 ans					
1.7	Prêts subordonnés à durée indéterminée					
1.8	Prêts subordonnés douteux					
	dont					
1.9	Prêts consortiaux à la clientèle financière					
2	PASSIF, Clientèle financière					
2.1	Emprunts auprès de la clientèle financière					
2.1.1	Durée initiale ≤ 1 an					
2.1.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 2 ans					
2.1.3	Durée initiale > 2 ans					
2.2	Valeurs données en pension					
2.3	Comptes ordinaires créditeurs					
2.4	Comptes d'affacturage					
2.4.1	Comptes d'affacturage disponibles					
2.4.2	Comptes d'affacturage indisponibles					
2.5	Autres sommes dues					
2.6	Emprunts subordonnés à terme					
2.7	Emprunts subordonnés à durée indéterminée					

CLIENT_nR
Opérations avec la clientèle non résidente

Activité France
Par implantation Outre-mer (a)
 Monnaie Euros
Devises
 Périmètre Social

(a) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy

	ACTIF - Clientèle non financière	CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE NON RÉSIDENTE EMUM									CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE NON RÉSIDENTE NON EMUM	
		Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Sociétés d'assurance et fonds de pension	ISBLSM	Administrations centrales	États fédérés	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale	Total clientèle non financière	Total clientèle non financière
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	CRÉANCES COMMERCIALES											
2	CRÉDITS À L'EXPORTATION											
3	CRÉDITS DE TRÉSORERIE											
3.1	Différés de remboursement liés à l'usage de cartes de paiement											
3.2	Utilisation d'ouvertures de crédits permanents											
3.3	Prêts sur cartes de crédit											
3.4	Autres crédits échancés											
3.5	Autres crédits non échancés											
	dont :											
3.5.1	Crédits pour l'acquisition d'instruments financiers											
4	CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT											
5	CRÉDITS À L'HABITAT											
6	AUTRES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE											
7	AFFACTURAGE											
8	VALEURS REÇUES EN PENSION											
9	COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS											
10	CRÉANCES DOUTEUSES											
11	PRÊTS SUBORDONNÉS											
11.1	Prêts subordonnés à terme											
11.2	Prêts subordonnés à durée indéterminée											
12	PRÊTS SUBORDONNÉS DOUTEUX											
13	CRÉDIT-BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES (encours financier)											
14	CRÉANCES DOUTEUSES SUR CRÉDIT-BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES											
	Actif - Données complémentaires											
15	PRÊTS CONSORTIAUX À LA CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE											
16	RÉPARTITION PAR DURÉE INITIALE DES PRÊTS											
16.1	Total des concours											
16.1.1	Durée initiale ≤ 1 an											
16.1.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 2 ans											
16.1.2.1	Durée résiduelle ≤ 1 an											
16.1.2.2	Durée résiduelle > 1 an mais à taux révisable dans les 12 prochains mois											
16.1.3	Durée initiale > 2 ans et ≤ 5 ans											
16.1.3.1	Durée résiduelle ≤ 1 an											
16.1.3.2	Durée résiduelle > 1 an mais à taux révisable dans les 12 prochains mois											
16.1.3.3	Durée résiduelle ≤ 2 ans											
16.1.3.4	Durée résiduelle > 2 ans mais à taux révisable dans les 24 prochains mois											
16.1.4	Durée initiale > 5 ans											
16.1.4.1	Durée résiduelle ≤ 1 an											
16.1.4.2	Durée résiduelle > 1 an mais à taux révisable dans les 12 prochains mois											
16.1.4.3	Durée résiduelle ≤ 2 ans											
16.1.4.4	Durée résiduelle > 2 ans mais à taux révisable dans les 24 prochains mois											
	dont :											
16.1.5	Prêts avec sûreté immobilière											
16.2	Crédits à l'habitat											
16.2.1	Durée initiale ≤ 1 an											
16.2.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans											
16.2.3	Durée initiale > 5 ans											
	dont :											
16.2.4	Prêts avec sûreté immobilière											
16.3	Crédits de trésorerie											
16.3.1	Durée initiale ≤ 1 an											
16.3.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans											
16.3.3	Durée initiale > 5 ans											
	dont :											
16.3.4	Prêts avec sûreté immobilière											
16.3.4.1	Durée initiale ≤ 1 an											
16.3.4.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans											
16.3.4.3	Durée initiale > 5 ans											
16.4	Crédits à l'équipement et assimilés											
16.4.1	Durée initiale ≤ 1 an											
16.4.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans											
16.4.3	Durée initiale > 5 ans											
16.5	Crédit-bail et opérations assimilées											
16.5.1	Durée initiale ≤ 1 an											
16.5.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans											
16.5.3	Durée initiale > 5 ans											
17	APPELS DE FONDS ET AVANCES EN COMPTES COURANTS DANS LES SCI											

CLIENT_nR
Opérations avec la clientèle non résidente

Activité France
 Par implantation Outre-mer (a)
 Monnaie Euros
 Devises
 Périmètre Social

(a) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy

	PASSIF - Clientèle non financière	CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE NON RÉSIDENTE EMUM									CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE NON RÉSIDENTE NON EMUM	
		Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Sociétés d'assurance et fonds de pension	ISBLSM	Administrations centrales	États fédérés	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale	Total clientèle non financière	Total clientèle non financière
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	VALEURS DONNÉES EN PENSION											
2	COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS											
3	Comptes d'affacturage											
3.1	Comptes d'affacturage disponibles											
3.2	Comptes d'affacturage indisponibles											
4	DÉPÔTS DE GARANTIE											
5	COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL											
5.1	Livrets ordinaires											
5.2	Livrets et dépôts spécifiques											
5.2.1	Livrets A											
5.2.2	Livrets bleus											
5.2.3	Livrets jeunes											
5.3	Livrets d'épargne populaire											
5.4	Livrets de Développement Industriel Durable											
5.5	Comptes d'épargne-logement											
5.6	Plans d'épargne-logement											
5.7	Plans d'épargne populaire											
5.8	Autres comptes d'épargne à régime spécial											
5.8.1	Comptes d'épargne à long terme											
5.8.2	Plans d'épargne en actions et d'épargne retraite											
5.8.3	Dépôts d'épargne sur les livres des sociétés de crédit différé											
5.8.4	Autres comptes d'épargne à régime spécial											
6	COMPTES CRÉDITEURS À TERME											
6.1	Durée initiale ≤ 1 an											
6.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 2 ans											
6.3	Durée initiale > 2 ans											
7	BONS DE CAISSE ET BONS D'ÉPARGNE											
7.1	Durée initiale ≤ 1 an											
7.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 2 ans											
7.3	Durée initiale > 2 ans											
8	AUTRES SOMMES DUES											
9	EMPRUNTS SUBORDONNÉS À TERME											
10	EMPRUNTS SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE											

CLIENT_nR Opérations avec la clientèle non résidente						
Activité		France Par implantation Outre-mer (a)		Monnaie		Euros Devises
						Périmètre Social
(a) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy						
		CLIENTÈLE FINANCIÈRE NON RÉSIDENTE EMUM				CLIENTÈLE FINANCIÈRE NON RÉSIDENTE NON EMUM
		OPCVM monétaires	Clientèle financière hors OPCVM monétaires	dont FCC, FCT, SDT	dont Organismes de compensation d'opérations interbancaires	Total clientèle financière
		1	2	3	4	5
1	ACTIF - Clientèle financière					
1.1	Affacturation					
1.2	Prêts à la clientèle financière					
1.2.1	Durée initiale ≤ 1 an					
1.2.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans					
1.2.3	Durée initiale > 5 ans					
1.3	Valeurs reçues en pension					
1.4	Comptes ordinaires débiteurs					
1.5	Créances douteuses					
1.6	Prêts subordonnés					
1.6.1	Prêts subordonnés à terme					
1.6.1.1	Durée initiale ≤ 1 an					
1.6.1.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 5 ans					
1.6.1.3	Durée initiale > 5 ans					
1.6.2	Prêts subordonnés à durée indéterminée					
1.7	Prêts subordonnés douteux					
1.8	dont prêts consortiaux à la clientèle financière					
2	PASSIF - Clientèle financière					
2.1	Emprunts auprès de la clientèle financière					
2.1.1	Durée initiale ≤ 1 an					
2.1.2	Durée initiale > 1 an et ≤ 2 ans					
2.1.3	Durée initiale > 2 ans					
2.2	Valeurs données en pension					
2.3	Comptes ordinaires créditeurs					
2.4	Comptes d'affacturation					
2.4.1	Comptes d'affacturation disponibles					
2.4.2	Comptes d'affacturation indisponibles					
2.5	Autres sommes dues					
2.6	Emprunts subordonnés à terme					
2.7	Emprunts subordonnés à durée indéterminée					

TITRE_PTF											
Portefeuille titres et Titres émis											
Activité		France			Monnaie		Euros Devises		Périmètre		Social
ACTIF		ÉMETTEURS RÉSIDENTS									
		ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	CLIENTÈLE								
			OPCVM monétaires	Cientèle financière hors OPCVM monétaires	dont FCC, FCT, SDT	Sociétés d'assurance et fonds de pension	Sociétés non financières	Administrations centrales	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale	
1	2	3	4	5	6	7	8	9			
1	PORTEFEUILLE TITRES										
1.1	Titres à revenu fixe (y compris les titres prêtés)										
1.1.1	Titres du marché interbancaire										
1.1.2	Titres de créances négociables										
1.1.2.1	Bons du trésor										
1.1.2.2	Certificats de dépôt										
1.1.2.3	BISF										
1.1.2.4	Billets de trésorerie										
1.1.2.5	BMTN										
1.1.3	Autres titres à revenu fixe										
1.2	Titres à revenu variable (y compris les titres prêtés)										
1.2.1	Actions et assimilés										
1.2.2	Parts d'OPCVM										
1.3	BMTN et obligations émis dans le cadre des LDD (y compris les titres prêtés)										
2	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, TITRES DE PARTICIPATION, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (y compris les titres prêtés)										

TITRE_PTF Portefeuille titres et Titres émis				
Activité	France	Monnaie	Euros Devises	Périmètre Social
	PASSIF	RÉSIDENTS	NON-RÉSIDENTS	
		1	EMUM 2	NON EMUM 3
1	TITRES DU MARCHÉ INTERBANCAIRE			
2	TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES			
2.1	Certificats de dépôt ou BISF			
2.2	BMTN			
2.2.1	BMTN émis dans le cadre LDD			
2.2.2	Autres BMTN			
3	OBLIGATIONS			
3.1	Obligations émises dans le cadre LDD			
3.2	Autres obligations			
4	AUTRES DETTES CONSTITUÉES PAR DES TITRES			
4.1	Billets d'affacturage			
4.2	Autres dettes			
5	TITRES DE TRANSACTION			
5.1	Positions pour compte propre générées par une opération d'intermédiation			
5.1.1	Comptes de portage			
5.1.2	Comptes de cours moyen et d'écarts de cours			
5.1.3	Comptes de rectifications et d'erreurs			
5.2	Négociation pour compte propre			
5.2.1	Contrats de liquidité, de tenue ou d'animation de marché			
5.2.2	Opérations de contrepartie et autres opérations de marché			
5.3	Dettes sur titres empruntés			
5.4	Autres dettes de titres			
	Dont			
5.4.1	Titres reçus en pension livrée puis vendus fermes ou prêtés			
6	TITRES SUBORDONNÉS			
7	DONT TITRES À MOINS DE 2 ANS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL			

DEVI_SITU Emplois et ressources par devises et par pays					
	Devise	Code devise (a)	Terme Durée initiale	Code durée initiale (CT ou LT)	
	Activité	France	Pays 1	Code pays résidence des contreparties (ISO 3166)	
Par implantation Outre-mer (b) (b) Nouvelle Calédonie , Polynésie française					
EMPLOIS ET RESSOURCES PAR DEVISES ET PAR PAYS DE RÉSIDENCE DE CONTREPARTIE					Montant brut
1	ACTIF				
1.1	Crédits				
1.1.1	Aux administrations publiques				
1.1.2	Aux établissements de crédit et OPCVM monétaires				
	dont :				
1.1.2.1	<i>Banques centrales, instituts d'émission, organismes bancaires et financiers internationaux</i>				
1.1.2.2	<i>Autres établissements de crédit hors Banques centrales, instituts d'émission, organismes bancaires et financiers internationaux</i>				
1.1.3	À la clientèle financière hors OPCVM monétaires				
1.1.4	À la clientèle non financière hors administrations publiques				
1.1.5	Prêts subordonnés				
1.2	Titres (y compris titres prêtés)				
	dont :				
1.2.1	Titres reçus en pension livrée				
1.2.1.1	<i>Avec des établissements de crédit et OPCVM monétaires</i>				
1.2.1.2	<i>Avec la clientèle non financière</i>				
1.2.1.3	<i>Avec la clientèle financière hors OPCVM monétaires</i>				
1.2.2	TCN (hors BMTN) émis par établissements de crédit				
1.2.3	Autres titres à revenu fixe émis par établissements de crédit				
1.2.4	Autres titres à revenu fixe émis par la clientèle hors OPCVM monétaires				
1.3	Comptes de négociation et de règlement relatifs aux opérations sur titres				
1.3.1	Des administrations publiques				
1.3.2	Des établissements de crédit et OPCVM monétaires				
1.3.3	De la clientèle financière hors OPCVM monétaires				
1.3.4	De la clientèle non financière hors administrations publiques				
1.4	Comptes débiteurs divers				
1.4.1	Des administrations publiques				
1.4.2	Des établissements de crédit et OPCVM monétaires				
1.4.3	De la clientèle financière hors OPCVM monétaires				
1.4.4	De la clientèle non financière hors administrations publiques				
	dont :				
1.4.4.1	<i>Dépôts versés dans le cadre d'opérations sur marchés</i>				

2	PASSIF			
2.1	Dépôts			
2.1.1	Des administrations publiques			
2.1.2	Des établissements de crédit et OPCVM monétaires			
	dont :			
2.1.2.1	Dépôts (y compris pension)			
2.1.2.1.1	Banques centrales, instituts d'émission, organismes bancaires et financiers internationaux			
2.1.2.1.2	Autres établissements de crédit			
2.1.3	De la clientèle financière hors OPCVM monétaires			
2.1.4	De la clientèle non financière hors administrations publiques			
2.2	Titres			
	dont :			
2.2.1	Titres donnés en pension livrée			
2.2.1.1	Aux établissements de crédit et OPCVM monétaires			
2.2.1.2	A la clientèle non financière			
2.2.1.3	Avec la clientèle financière hors OPCVM monétaires			
2.2.2	TCN (hors BMTN)			
2.2.3	Autres titres émis			
2.3	Comptes de négociation et de règlement relatifs aux opérations sur titres			
2.3.1	Des administrations publiques			
2.3.2	Des établissements de crédit et OPCVM monétaires			
2.3.3	De la clientèle financière hors OPCVM monétaires			
2.3.4	De la clientèle non financière hors administrations publiques			
2.4	Comptes créditeurs divers			
2.4.1	Des administrations publiques			
2.4.2	Des établissements de crédit et OPCVM monétaires			
2.4.3	De la clientèle financière hors OPCVM monétaires			
2.4.4	De la clientèle non financière hors administrations publiques			
	dont :			
2.4.4.1	Dépôts reçus dans le cadre d'opérations sur marchés			

(a) EUR (Euro), USD (dollar), CHF (franc suisse), GBP (livre sterling), JPY (yen), DKK (couronne danoise), SEK (couronne suédoise), BGN (lev bulgare), CZK (couronne tchèque), EEK (couronne estonienne), HUF (forint hongrois), LTL (litas lithuanien), LVL (lats léton), PLN (zloty polonais), RON (leu roumain), Z05 (autres devises)

Remarque : les entreprises d'investissement ne remettent que les lignes 1.1, 1.2, 1.2.1, 1.3, 1.4, 2.1, 2.2, 2.2.1, 2.3, 2.4

DEVI_SITU				
Emplois et ressources par devises et par pays				
<input type="text" value="Devise"/>	Code devise (a)	<input type="text" value="Terme Durée initiale"/>	Code durée initiale (CT ou LT)	
<input type="text" value="Activité"/>	France	<input type="text" value="Pays 1"/>	Code pays résidence des contreparties (ISO 3166)	
Par implantation Outre-mer (b)				
(b) Nouvelle Calédonie - Polynésie française				
		<input type="text" value="Pays 2"/>	Code pays de nationalité des contreparties (ISO 3166)	

EMPLOIS PAR DEVISES ET PAR PAYS DE NATIONALITÉ DE CONTREPARTIE				Montant brut
1	ACTIF			
1.1	Crédits			
1.1.1	Aux administrations publiques			
1.1.2	Aux établissements de crédit et OPCVM monétaires			
	dont :			
1.1.2.1	Banques centrales, instituts d'émission, organismes bancaires et financiers internationaux			
1.1.2.2	Autres établissements de crédit hors Banques centrales, instituts d'émission, organismes bancaires et financiers internationaux			
1.1.3	À la clientèle financière hors OPCVM monétaires			
1.1.4	À la clientèle non financière hors administrations publiques			
1.1.5	Prêts subordonnés			
1.2	Titres (y compris titres prêtés)			
	dont :			
1.2.1	Titres reçus en pension livrée			
1.2.1.1	Avec des établissements de crédit et OPCVM monétaires			
1.2.1.2	Avec la clientèle non financière			
1.2.1.3	Avec la clientèle financière hors OPCVM monétaires			
1.3	Comptes de négociation et de règlement relatif aux opérations sur titres			
1.3.1	Des administrations publiques			
1.3.2	Des établissements de crédit et OPCVM monétaires			
1.3.3	De la clientèle financière hors OPCVM monétaires			
1.3.4	De la clientèle non financière hors administrations publiques			
1.4	Comptes débiteurs divers			
1.4.1	Des administrations publiques			
1.4.2	Des établissements de crédit et OPCVM monétaires			
1.4.3	De la clientèle financière hors OPCVM monétaires			
1.4.4	De la clientèle non financière hors administrations publiques			

(a) EUR (Euro), USD (dollar), CHF (franc suisse), GBP (livre sterling), JPY (yen), DKK (couronne danoise), SEK (couronne suédoise), BGN (lev bulgare), CZK (couronne tchèque), EEK (couronne estonienne), HUF (forint hongrois), LTL (litas lithuanien), LVL (lats léton), PLN (zloty polonais), RON (leu roumain), Z05 (autres devises)

Remarque : les entreprises d'investissement ne remettent pas ce tableau.

<p style="text-align: center;">I_AGENRES IEOM Opérations avec les agents résidents – Opérations avec la clientèle, ventilation dans/hors du territoire –</p>						
Activité	Par implantation Outre-mer (a)	Outre-mer dans, hors	Dans le territoire Hors du territoire	Monnaie	Toutes monnaies	
<i>(a) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna</i>						
					Clientèle financière	Clientèle non financière
					1	2
1	ACTIF					
1.1	Créances commerciales					
1.2	Crédits à l'exportation					
1.3	Crédits de trésorerie					
1.4	Crédits à l'équipement					
1.5	Crédits à l'habitat					
1.6	Autres crédits à la clientèle					
1.7	Affacturage					
1.8	Prêts à la clientèle financière					
1.9	Valeurs reçues en pension					
1.10	Comptes ordinaires débiteurs					
1.11	Valeurs non imputées					
1.12	Créances douteuses brutes					
2	PASSIF					
2.1	Emprunts auprès de la clientèle financière					
2.2	Valeurs données en pension					
2.3	Comptes ordinaires créditeurs					
2.4	Comptes d'affacturage					
2.5	Dépôts de garantie					
2.6	Comptes d'épargne à régime spécial					
2.7	Comptes créditeurs à terme					
2.8	Bons de caisse et bons d'épargne					
2.9	Autres sommes dues					

I_PARCOL								
IEDOM Épargne collectée outre-mer pour le compte d'autres établissements (a)								
		Activité	Par implantation Outre-mer (b)			Monnaie	Toutes monnaies	
(a) Cet état est servi toutes monnaies réunies (en contrevaaleur euro ou CFP selon la localisation du siège) à la date d'arrêté								
(b) Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy								
PASSIF	Clientèle non financière							
	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Sociétés d'assurance et fonds de pension	ISBLSM	Administrations centrales	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale
	1	2	3	4	5	6	7	8
1	COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS							
2	COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL							
2.1	Livrets ordinaires							
2.2	Livrets et dépôts spécifiques							
2.2.1	Livrets A							
2.2.2	Livrets bleus							
2.2.3	Livrets jeunes							
2.3	Livrets d'épargne populaire							
2.4	Livrets de développement industriel durable							
2.5	Comptes d'épargne logement							
2.6	Plans d'épargne logement							
2.7	Plans d'épargne populaire							
2.8	Autres comptes d'épargne à régime spécial							
2.8.1	Plans d'épargne en actions et d'épargne retraite							
2.8.2	Autres comptes d'épargne à régime spécial							
3	COMPTES CRÉDITEURS À TERME							
4	BONS DE CAISSE ET BONS D'ÉPARGNE							

Ce document ne doit être rempli que par les établissements installés dans un département d'outre-mer et qui collectent des dépôts pour le compte d'un autre établissement, lequel peut être leur organe central

I_OPECRES						
IEDOM/IEOM Opérations de financement avec les établissements de crédit résidents						
		Activité	Par implantation Outre-mer (a)		Monnaie	Toutes monnaies
(a) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy						
		Banques centrales, instituts d'émission		Autres établissements de crédit		
		Dans le territoire ou département outre-mer	Hors du territoire ou département outre-mer	Dans le territoire ou département outre-mer	Hors du territoire ou département outre-mer	
		1	2	3	4	
1	ACTIF					
1.1	Comptes ordinaires débiteurs					
1.2	Comptes et prêts					
1.3	Valeurs reçues en pension au jour le jour					
1.4	Valeurs reçues en pension à terme					
1.5	Réseau					
1.6	Siège et succursales (hors suspens)					
2	PASSIF					
2.1	Comptes ordinaires créditeurs					
2.2	Comptes et emprunts					
2.3	Valeurs données en pension au jour le jour					
2.4	Valeurs données en pension à terme					
2.5	Réseau					
2.6	Siège et succursales (hors suspens)					

Cet état est servi toutes monnaies réunies (en contrevaaleur euros ou CFP à la date d'arrêté selon le lieu du siège).

I_VALMPTF IEDOM/IEOM Portefeuille de valeurs mobilières et d'assurances-vie – Agents non financiers résidents et non résidents –								
		Activité	Par implantation Outre-mer (a)			Monnaie	Toutes monnaies	
<i>(a) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy</i>								
COLLECTE OUTRE-MER POUR COMPTE PROPRE ET POUR COMPTE DE TIERS		Sociétés non financières (b)	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Sociétés d'assurance et fonds de pension	Administrations publiques	Administrations privées	Non répartis
		1	2	3	4	5	6	7
1	ACTIONS							
2	OBLIGATIONS							
3	TITRES D'OPCVM							
3.1	Monétaires							
3.2	Autres							
4	ENCOURS DES COMPTES TITRES							
4.1	Nombre de comptes-titres							
5	ENCOURS CONTRATS D'ASSURANCE-VIE							
5.1	Nombre de contrats d'assurance-vie							

(b) Y compris les valeurs mobilières et les produits d'assurance-vie des entrepreneurs individuels lorsque cette catégorie d'agent économique ne peut pas être individualisée

BILA_CONS Bilan et hors-bilan sur base consolidée			
Périmètre	Consolidé CRC	Activité	Toutes zones
		Monnaie	Toutes monnaies
HORS-BILAN			Montants
			1
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
1.1	Engagements en faveur d'établissements de crédit		
1.2	Engagements reçus d'établissements de crédit		
1.3	Engagements en faveur de la clientèle		
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
2.1	Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'établissements de crédit		
2.2	Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit		
2.3	Garanties d'ordre de la clientèle		
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
3.1	Titres à recevoir		
3.2	Titres à livrer		
4	OPÉRATIONS EN DEVISES		
4.1	Opérations de change : monnaies à recevoir		
4.2	Opérations de change : monnaies à livrer		
5	ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME		
5.1	Opérations sur instruments de taux d'intérêt		
5.2	Opérations sur instruments de cours de change		
5.3	Opérations sur autres instruments		

CLIENT_CB					
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées					
Périmètre	Social	Activité	Toutes zones	Monnaie	Toutes monnaies
INDICATEUR DE MÉTHODE					Réponses (a)
					1
1	MÉTHODE ITE VALEUR RÉSIDUELLE INCLUSE				
2	MÉTHODE ITE VALEUR RÉSIDUELLE EXCLUE				
3	MÉTHODE ITE DÉCALÉE VALEUR RÉSIDUELLE INCLUSE				
4	MÉTHODE ITE DÉCALÉE VALEUR RÉSIDUELLE EXCLUE				
5	MÉTHODE IPA VALEUR RÉSIDUELLE INCLUSE				
6	MÉTHODE IPA VALEUR RÉSIDUELLE EXCLUE				
<i>(a) indiquer "OUI" quand la méthode est utilisée, et "NON" dans le cas contraire.</i>					
CALCUL DE LA RÉSERVE LATENTE					Montants
					1
1	IMMOBILISATIONS BRUTES				
1.1	– Amortissements				
1.2	– Provisions prévues à l'article 239 sexies 1 du Code des Impôts				
1.3	– Provisions pour dépréciation				
1.4	= Immobilisations nettes (A)				
2	ENCOURS FINANCIER				
2.1	– Dépréciations financières				
2.2	= Encours financier net (B)				
3	ÉCART POSITIF ENTRE CRÉANCES RATTACHÉES (LOYERS) ET COMPTES DE RÉGULARISATION FINANCIERS (C)				
4	ÉCART NÉGATIF ENTRE CRÉANCES RATTACHÉES (LOYERS) ET COMPTES DE RÉGULARISATION FINANCIERS (D)				
5	RÉSERVE LATENTE BRUTE B – A + C – D				
5.1	– Provisions pour impôts différés				
6	= RÉSERVE LATENTE NETTE				
OPÉRATIONS DONT UN LOYER EST IMPAYÉ DEPUIS PLUS DE 3 MOIS (MOBILIER) OU PLUS DE 6 MOIS (IMMOBILIER)				<u>Dépréciations</u>	Montants nets
				1	2
1	INDEMNITÉ DE RÉSILIATION				
2	LOYERS IMPAYÉS				
3	IMMOBILISATIONS				
4	ENCOURS FINANCIER				

<p style="text-align: center;">MATURITES Répartition des emplois, des ressources et des engagements de hors-bilan selon la durée restant à courir</p>							
		Activité	Toutes zones Par implantation Outre-mer (a)	Monnaie	Euros Devises Toutes monnaies	Périmètre	Social
<i>(a) Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélemy</i>							
EMPLOIS	DURÉE RESTANT À COURIR						
	Durée résiduelle ≤ 1 mois	Durée résiduelle > 1 mois et ≤ 3 mois	Durée résiduelle > 3 mois et ≤ 6 mois	Durée résiduelle > 6 mois et ≤ 1 an	Durée résiduelle > 1 an et ≤ 5 ans	Durée résiduelle > 5 ans	
	1	2	3	4	5	6	
1	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES						
1.1	Comptes et prêts à terme : Ets visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité						
1.2	Prêts financiers						
1.3	Valeurs reçues en pension à terme (b) : Ets visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité						
1.4	Valeurs reçues en pension à terme (b)						
1.4.1	Créances éligibles aux opérations de politique monétaire						
1.4.2	Bons du Trésor						
1.4.3	Autres titres de créances négociables						
1.4.4	Valeurs mobilières						
2	CONCOURS À LA CLIENTÈLE						
2.1	Prêts à terme à la clientèle financière						
2.1.1	OPCVM						
2.1.2	Institutions financières autres que les établissements de crédit						
2.2	Valeurs reçues en pension à terme (b)						
2.2.1	OPCVM						
2.2.2	Institutions financières autres que les établissements de crédit						
2.2.3	Clientèle non financière						
2.3	Valeurs reçues en pension à terme (b)						
2.3.1	Créances éligibles aux opérations de politique monétaire						
2.3.2	Bons du Trésor						
2.3.3	Autres titres de créances négociables						
2.3.4	Valeurs mobilières						
2.4	Crédits : durée initiale ≤ 1 an						
2.4.1	Créances éligibles aux opérations de politique monétaire						
2.4.2	Créances mobilisables à l'IEOM						
2.4.3	Créances non éligibles aux opérations de politique monétaire						
2.5	Crédits : durée initiale > 1 an						
2.5.1	Créances mobilisables aux opérations de politique monétaire ou créances hypothécaires visées à l'article L. 515 14 du Code monétaire et financier						
2.5.2	Créances refinançables à l'IEOM						
2.5.3	Créances non mobilisables ou non refinançables						
2.6	Opérations de crédit-bail et assimilées (encours financier)						
2.6.1	Créances éligibles aux opérations de politique monétaire						
2.6.2	Créances non éligibles aux opérations de politique monétaire						
2.7	Opérations de location simple (encours financier)						
3	OPÉRATIONS SUR TITRES						
3.1	Titres reçus en pension livrée						
3.1.1	Ets visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité						
3.1.2	OPCVM						
3.1.3	Autres institutions financières						
3.1.4	Clientèle non financière						
3.2	Titres de créances négociables détenus en portefeuille (c)						
3.2.1	Bons du Trésor						
3.2.2	Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit et la CDC						
3.2.3	Titres de créances négociables émis par la clientèle						
3.3	Titres prêtés						
3.4	Titres d'investissement						
4	PRÊTS SUBORDONNÉS À TERME						
5	Pour mémoire : CRÉANCES, BILLETS HYPOTHÉCAIRES LIBRES DE TOUT ENGAGEMENT AYANT PLUS D'UN MOIS À COURIR						

(b) Les valeurs reçues en pension à terme sont ventilées selon deux critères séparés : la contrepartie et la nature des supports.
Les montants des deux lignes « valeurs reçues en pension à terme » ne sont pas forcément égaux.

(c) Portefeuille de transaction, de placement et d'investissement.

Définitions et modalités de calcul des agrégats retenus pour apprécier l'assujettissement aux différents blocs d'activité en considération de seuils d'activité ¹

La position d'un établissement assujetti relativement aux différents seuils d'activité définis ci-après est évaluée chaque année par le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel à partir des montants des agrégats ci-dessous, calculés en moyenne sur la base du périmètre d'activité France du tableau SITUATION et sur les dernières échéances trimestrielles reçues (septembre et décembre de l'année n - 2, mars et juin de l'année n - 1).

Blocs d'activité	Définitions des agrégats	Seuils d'activité
Activité interbancaire		
Opérations avec les E.C résidents	Somme des montants actifs et passifs pour les opérations en euros et en devises avec les résidents pour l'élément « Opérations de trésorerie et opérations interbancaires ».	150 MEUR
Opérations avec les E.C non résidents	Somme des montants actifs et passifs pour les opérations en euros et en devises avec les non-résidents pour l'élément « Opérations de trésorerie et opérations interbancaires ».	
Activité avec la clientèle		
Opérations avec la clientèle résidente (y compris crédit-bail)	Somme pour les opérations en euros et en devises avec les résidents des éléments actifs : « Opérations avec la clientèle », « Prêts subordonnés » et « Crédit-bail et opérations assimilées » et de l'élément passif : « Opérations avec la clientèle ».	30 MEUR ou 20 % du total actif + total passif
Opérations avec la clientèle non résidente (y compris crédit-bail)	Somme pour les opérations en euros et en devises avec les non-résidents des éléments actifs : « Opérations avec la clientèle », « Prêts subordonnés » et « Crédit-bail et opérations assimilées » et de l'élément passif : « Opérations avec la clientèle ».	
Activité sur les pensions	Somme du total actif de l'élément « Titres reçus en pension livrée » et du total passif de l'élément « Titres donnés en pension livrée ».	150 MEUR
Activité sur les titres	Somme des totaux actifs des éléments « Titres de transaction », « Titres de placement », « Titres de l'activité de portefeuille », « Titres d'investissement » et « Parts dans les entreprises liées, titres de participation, autres immobilisations financières » ainsi que des totaux au passif des éléments « Titres de transaction », « Titres du marché interbancaire », « Titres de créances négociables », « Obligations » et « Autres dettes constituées par des titres » et des « Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise » du hors-bilan.	150 MEUR
Activité sur les instruments financiers à terme	Somme des montants notionnels au hors-bilan des éléments « Opérations sur instruments de taux d'intérêt », « Opérations sur instruments financiers de cours de change » et « Opérations sur les autres instruments financiers à terme ».	150 MEUR
Activité en devises	Somme pour les opérations en devises avec les résidents et les non-résidents des montants actifs et passifs de l'élément « Total »	800 MEUR
	Somme pour les opérations en devises avec les résidents et les non-résidents des montants actifs et passifs de l'élément « Total » ^(a) .	20 MEUR
Activité exercée en outre-mer		
Activité exercée en outre-mer sans guichet	Sur le seul périmètre des opérations réalisées avec une contrepartie en outre-mer : somme des totaux actifs des éléments « Opérations avec la clientèle », « Prêts subordonnés » et « Crédit-bail et opérations assimilées » et du total passif de l'élément « Opérations avec la clientèle » ^(b) .	150 MEUR
Activité exercée en outre-mer avec guichet	Sans objet	Présence d'un guichet en zone outre-mer ^(c)
<p>a) <i>Cet agrégat ne s'applique que pour les établissements exerçant dans les TOM du Pacifique. Le seuil d'activité est donc évalué, dans ce cas, uniquement à partir des montants des agrégats calculés en moyenne sur la base du périmètre d'activité « Par implantation outre-mer » du territoire en question du tableau SITUATION et sur les dernières échéances trimestrielles reçues.</i></p> <p>b) <i>Il ne s'agit pas d'un agrégat à calculer à partir d'éléments du tableau SITUATION mais d'un indicateur relatif aux opérations réalisées avec une contrepartie en outre-mer, servi sur une base déclarative par les assujettis dans une rubrique dédiée du tableau SURFI SITUATION.</i></p> <p>c) <i>Les assujettis ayant un guichet outre-mer doivent également remettre sous une forme départementalisée, ou territorialisée, le cas échéant, les tableaux SURFI suivants : SITUATION ; CLIENT_RE ; CLIENT_nr ; MATURITES ; CPTRE_RESU ; EFFECTIFS.</i></p>		

¹ Ces seuils ne s'appliquent pas aux établissements assujettis soumis à la remise d'informations statistiques à des fins de politique monétaire en application d'une décision du Gouverneur de la Banque de France.

CANTONNEM			
Cantonement des fonds de la clientèle			
Activité	Toutes zones	Monnaie	Toutes monnaies
Périmètre	Social		

		Montants 1
1	I - DÉTERMINATION DU MONTANT DES FONDS DE LA CLIENTÈLE À CANTONNER	
1.1	A. Montants reçus ou dus (sous-total A)	
1.1.1	Comptes ordinaires de la clientèle	
1.1.1.1	<i>Clientèle non financière</i>	
1.1.1.2	<i>OPCVM</i>	
1.1.1.3	<i>Autres clients</i>	
1.1.2	Comptes d'épargne à régime fiscal spécifique	
1.1.3	Comptes retraçant les opérations en cours, négociation et règlement d'opérations sur titres	
1.1.3.1	<i>Négociation et règlement d'opérations sur titres</i>	
1.1.4	Autres	
1.2	B. Déductions à opérer (sous-total B)	
1.2.1	Sommes créditées aux comptes des clients en attente d'encaissement	
1.2.1.1	<i>Sommes créditées aux comptes des clients pour des opérations en attente de règlement-livraison</i>	
1.2.1.2	<i>Autres sommes créditées</i>	
1.2.2	Sommes correspondant à des ordres de débit irrévocables des clients pour des souscriptions ou des opérations non encore exécutées	
1.3	C. Ajouts à opérer (sous-total C)	
1.3.1	Sommes dues aux clients mais non encore créditées	
1.3.2	Sommes débitées aux comptes des clients et en attente de décaissement	
1.3.2.1	<i>Sommes débitées aux comptes des clients pour des opérations en attente de règlement-livraison</i>	
1.3.2.2	<i>Autres sommes débitées</i>	
1.4	D. Montant à cantonner (D = A - B + C)	
2.	II - ACTIFS ÉLIGIBLES AU CANTONNEMENT (en valeur de marché)	
2.1	E. Sommes déposées auprès de banques centrales	
2.2	F. Sommes déposées auprès d'établissements de crédit agréés dans un état membre de la communauté européenne ou faisant partie de l'EEE	
2.2.1	Comptes à vue	
2.2.2	Comptes à terme	
2.3	G. Sommes déposées auprès de banques agréées dans un pays tiers	
2.3.1	Comptes à vue	
2.3.2	Comptes à terme	
2.4	H. Sommes investies dans un fonds du marché monétaire qualifié	
2.5	Montant des actifs éligibles (I = E + F + G + H)	

CANTON_EP					
Cantonement des fonds de la clientèle des établissements de paiement					
Activité	Toutes zones	Monnaie	Toutes monnaies	Périmètre	Social CRC
					Montants
					1
1	I - DÉTERMINATION DU MONTANT DES FONDS DE LA CLIENTÈLE À CANTONNER				
1.1	A. Montants reçus des utilisateurs de services de paiement				
1.1.1	Clientèle non financière				
1.1.2	OPCVM				
1.1.3	Autres clients				
1.2	B. Montants reçus par le biais d'autres prestataires de services de paiement				
1.2.1	Clientèle non financière				
1.2.2	OPCVM				
1.2.3	Autres clients				
1.3	C. Ajouts à opérer				
1.3.1	Sommes dues aux clients et non encore créditées (en attente d'imputation)				
1.4	Montant à cantonner (D = A + B + C)				
2.	II - ACTIFS ÉLIGIBLES AU CANTONNEMENT (en valeur de marché)				
2.1	E - Sommes déposées sur un compte à vue auprès d'établissements de crédit agréés dans un État membre de la Communauté Européenne ou faisant partie de l'EEE				
2.2	F. Sommes investies dans un fonds du marché monétaire qualifié				
2.3	Montant des actifs éligibles (G = E + F)				
3	FONDS COUVERTS PAR UN CONTRAT D'ASSURANCE OU UNE AUTRE GARANTIE COMPARABLE (réponse par oui ou par non)				
	Si OUI, montant des fonds couverts par la police d'assurance				

SYS_GAR09 – SYSTÈME DE GARANTIE DE PLACE												
Activité		Toutes zones		Monnaie		Toutes monnaies		Périmètre		Réseau		
							DURÉE RESTANT À COURIR					
							Durée résiduelle inférieure ou égale à 1 mois	Durée résiduelle supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 6 mois	Durée résiduelle supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an	Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans
							1	2	3	4	5	6
EMPLOIS												
1	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES											
1.1	Comptes et prêts à terme : Els visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité											
1.2	Prêts financiers											
1.3	Valeurs reçues en pension à terme (a) : Els visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité											
2	CONCOURS À LA CLIENTÈLE											
2.1	Prêts à terme à la clientèle financière - OPCVM											
2.2	Prêts à terme à la clientèle financière - Institutions financières autres que les établissements de crédit											
2.3	Valeurs reçues en pension à terme - OPCVM											
2.4	Valeurs reçues en pension à terme - Institutions financières autres que les établissements de crédit											
2.5	Valeurs reçues en pension à terme - Clientèle non financière											
2.6	Crédits d'une durée initiale > 1 an - Créances mobilisables à la Banque de France ou créances hypothécaires visées à l'article L. 515 14 du Code monétaire et financier											
2.7	Crédits d'une durée initiale > 1 an - Créances refinançables à l'IEOM											
2.8	Crédits d'une durée initiale > 1 an - Créances non mobilisables ou non refinançables											
2.9	Opérations de crédit-bail et opérations assimilées (encours financier) - Créances éligibles à la Banque de France											
2.10	Opérations de crédit-bail et opérations assimilées (encours financier) - Créances non éligibles à la Banque de France											
3	PRÊTS SUBORDONNÉS À TERME											
RESSOURCES												
4	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES											
4.1	Comptes et emprunts à terme : Els visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité											
4.2	Valeurs données en pension à terme (a) : Els visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité											
5	CONCOURS À LA CLIENTÈLE											
5.1	Emprunts à terme de la clientèle financière - OPCVM											
5.2	Emprunts à terme de la clientèle financière - Institutions financières autres que les établissements de crédit											
5.3	Valeurs données en pension à terme - OPCVM											
5.4	Valeurs données en pension à terme - Institutions financières autres que les établissements de crédit											
5.5	Valeurs données en pension à terme - Clientèle non financière											
5.6	Épargne à régime spécial - Plans d'épargne logement											
5.7	Épargne à régime spécial - Dépôts d'épargne dans les sociétés de crédit différé											
5.8	Épargne à régime spécial - Plans d'épargne populaire											
5.9	Comptes créditeurs à terme											
5.10	Bons de caisse et bons d'épargne											
6	OPÉRATIONS SUR TITRES											
6.1	Titres donnés en pension livrées - Els visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité											
6.2	Titres donnés en pension livrées - OPCVM											
6.3	Titres donnés en pension livrées - Autres institutions financières											
6.4	Titres donnés en pension livrées - Clientèle non financière											
6.5	Dettes constituées par des titres - Titres du marché interbancaire											
6.6	Dettes constituées par des titres - Titres de créances négociables											
6.7	Dettes constituées par des titres - Obligations											
6.8	Dettes constituées par des titres - Autres dettes constituées par des titres											
7	DETTES SUBORDONNÉES À TERME											
8	FONDS PUBLICS AFFECTÉS											
HORS BILAN												
9	ENGAGEMENTS EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT GROUPE											
10	ENGAGEMENTS EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT HORS-GROUPE											
11	ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE											

(a) Les valeurs reçues en pension à terme sont ventilées selon deux critères séparés : la contrepartie et la nature des supports. Les montants des deux lignes « valeurs reçues en pension à terme » ne sont pas forcément égaux.

SYS_GAR09 – SYSTÈME DE GARANTIE DE PLACE					
Activité	Toutes zones	Monnaie	Toutes monnaies	Périmètre	Réseau
ACTIF					
1.1	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES - CRÉANCES DOUTEUSES (brut)				
1.2	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES - DÉPRÉCIATIONS				
1.3	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - CRÉANCES DOUTEUSES (brut)				
1.4	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - DÉPRÉCIATIONS				
1.5	OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES - DÉBITEURS DIVERS				
1.6	OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES - COMPTES DE RÉGULARISATION DÉBITEURS				
1.7	OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES - CRÉANCES DOUTEUSES (brut)				
1.8	OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES - DÉPRÉCIATIONS				
1.9	VALEURS IMMOBILISÉES				
1.10	Prêts subordonnés				
1.11	Crédit-bail et opérations assimilées				
1.12	TOTAL				
1.13	RÉSERVE LATENTE NETTE				
PASSIF					
2.1	COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS				
2.2	COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL				
2.3	CRÉDITEURS DIVERS				
2.4	COMPTES DE RÉGULARISATION				
2.5	DETTES SUBORDONNÉES				
HORS BILAN					
3.1	GARANTIES D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE				

SYS_GAR09 – SYSTÈME DE GARANTIE DE PLACE				
Activité	Toutes zones	Monnaie	Toutes monnaies	Périmètre Réseau
CHARGES				
1.1	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
1.2	CHARGES DE PERSONNEL			
1.3	IMPOTS ET TAXES			
1.4	SERVICES EXTÉRIEURS			
1.5	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION - PRODUITS RÉTROCÉDÉS			
1.6	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION - QUOTE-PART SUR OPÉRATIONS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE FAITES EN COMMUN			
1.7	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION - QUOTE-PART DES FRAIS DU SIÈGE SOCIAL			
1.8	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES			
1.9	DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES			
1.10	Dépréciations des titres de placement			
PRODUITS				
2.1	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
2.2	Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires - Intérêts sur créances douteuses			
2.3	Produits sur opérations avec la clientèle - Intérêts sur créances douteuses			
2.4	Produits sur opérations sur titres - Intérêts sur créances douteuses			
2.5	Produits sur opérations de crédit-bail, opérations assimilées et de location simple - Loyers douteux			
2.6	Produits sur prêts subordonnés, parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres immobilisations financières - Intérêts sur créances douteuses (prêts subordonnés)			
2.7	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION - CHARGES REFACTURÉES			
2.8	Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun			
2.9	Quote-part des frais du siège social			
2.10	Produits accessoires			
2.11	Reprises de dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles			
2.12	Reprises de dépréciations des titres de placement			